



## Procès-verbal

de la rencontre du conseil d'établissement de l'école de Marie-Soleil-Tougas  
tenue le mercredi 2 octobre 2024 à 19 h

Tous les documents reliés à cette rencontre et nommés dans ce procès-verbal  
sont accessibles à tous sur demande ou au secrétariat de l'école.

### Présences

Membre / Fonction	Présence	Absence
Parent - Présidente	Mme. Marie-Claude Chaumont	
Parent - Vice-présidente	Mme. Mélodie Benoît	
Parent - Représentante au comité de parents	Mme. Sophie Rollin	
Parent	Mme. Julie Dauphinais	
Parent	Mme. Caroline Perreault	Départ à 20h46
Parent	Mme. Fatima Darid	
Parent	Mme. Geneviève Gauthier	
Représentante enseignante	Mme. Caroline Léveillé	
Représentante enseignante	Mme. Isabelle Bonami	
Représentant enseignant	M. Mathieu Le Gal	
Représentante enseignante	Mme. Julie Turcotte	
Représentante du soutien	Mme Marie-Claude Cadieux	
Représentante du soutien	Mme. Mélanie Girard	
Représentante du soutien	Mme. Linda Rouleau	
Direction adjointe	Mme. Sylvie Trudel	
Direction	M. Alain Labonté	

### 1. Ouverture, présences et quorum

La séance du conseil d'établissement débute à 19h00.

#### 1.1 Nomination d'une secrétaire de réunion

Mme Linda Rouleau, membre et secrétaire de l'école, est désignée secrétaire des séances pour l'année scolaire 2024-2025.

### 2. Parole au public

Aucune question. Mme Danny Lévesque, membre substitut, se joint à la séance.

### 3. Mot de bienvenue et présentation des membres

### 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Présentation de l'ordre du jour de la rencontre.

Il est proposé par Mme Fatima Darid d'adopter la proposition d'ordre du jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CÉ.MST.24-25/01**

### 5. Adoption et suivi du procès-verbal du 18 juin 2024

Il est proposé par Mme Mélanie Girard d'approuver le procès-verbal du 18 juin 2024 tel que rédigé.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**CÉ.MST.24-25/02**



## 6. Procédure d'élection et structure du conseil

### 6.1 Élection au poste de président(e) (art. 56)

Mme Caroline Perreault propose Mme Marie-Claude Chaumont à titre de présidente. Mme Chaumont accepte d'être nommée.

Aucune autre personne ne se propose comme président(e), Mme Marie-Claude Chaumont est donc élue à l'unanimité.

### 6.2 Élection au poste de vice-président(e) (art.60)

Mme Marie-Claude Chaumont propose Mme Mélodie Benoît à titre de vice-présidente. Mme Benoît accepte d'être nommée.

Aucune autre personne ne se propose comme vice-président(e), Mme Mélodie Benoît est donc élue à l'unanimité.

### 6.3 Nomination d'un membre de la communauté (art. 42)

Personne ne se présente comme membre de la communauté pour le moment.

### 6.4 Autorisation pour la communication des renseignements nominatifs

M. Alain Labonté informe les membres que ceux-ci doivent compléter et remettre le document d'autorisation pour la communication des renseignements nominatifs.

### 6.5 Déclaration d'intérêts (art. 70)

Les membres qui ne l'avaient pas déjà fait à l'assemblée générale de septembre sont invités à remplir et à remettre le formulaire de déclaration d'intérêts.

## 7. Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement

M. Labonté remet le *Cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement*, informant sur les rôles, responsabilités et obligations des membres du C.É. et en explique les grandes lignes. Il informe les nouveaux membres qu'une formation obligatoire est disponible en ligne pour soutenir les conseils d'établissement dans la réalisation de leur mandat, afin de prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de tous les élèves. Cette formation est composée de capsules et de fiches thématiques. Pour cette première rencontre, les membres ont été invités à consulter les capsules et documents suivants :

- Cahier s'adressant aux membres des conseils d'établissement;
- Site web de la formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement;
- Capsules 1 à 7;
- Fiches thématiques 1 à 4.

Pour chacune des séances, des capsules et des fiches seront ciblées en regard des sujets abordés. Celles-ci seront indiquées dans l'ordre du jour ou dans le courriel de convocation. En guise de complément, M. Labonté présente également le site Internet du CSSMI destiné aux conseils d'établissement.



## 8. Adoptions

### 8.1 Règles de régie interne (art. 70)

M. Labonté présente le document des règles de régie interne avec quelques modifications à l'année dernière, notamment en regard des délais d'envoi par courriel de la documentation précédant une rencontre du C.É., le nombre d'absences permises par les membres, ainsi qu'à la possibilité de tenir des séances de façon virtuelle ou en mode bimodale.

Il est proposé par Mme Isabelle Bonami d'adopter les règles de régie interne telles que proposées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CÉ.MST.24-25/03**

### 8.2 Calendrier des rencontres (art. 67)

Il est proposé de prévoir une rencontre par mois avec la possibilité d'annuler certaines séances selon les sujets à traiter. Après discussion, les dates retenues sont :

Mercredi 2 octobre  
Mardi 19 novembre  
Lundi 16 décembre  
Mardi 21 janvier

Mercredi 12 février  
Mardi 25 mars  
Jeudi 24 avril  
Mercredi 14 mai  
Lundi 16 juin

Il est proposé par Mme Julie Dauphinais d'adopter le calendrier des rencontres du CÉ pour l'année scolaire 2024-2025, avec l'ajout d'une séance extraordinaire, en virtuel, le 28 octobre à 19h, afin d'adopter le plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2024-2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CÉ.MST.24-25/04**

### 8.3 Budget de fonctionnement du CÉ

Un projet de répartition du budget de fonctionnement du conseil d'établissement est proposé. Compte tenu de la hausse du coût de la main-d'œuvre, il est proposé que le montant accordé à des fins de garde soit augmenté à 25\$/réunion pour 2024-2025. Deux membres demandent également de recevoir la documentation du C.É. imprimée.

Il est proposé par Mme Caroline Léveillé que le budget de **775\$** pour le fonctionnement du C.É. de l'école Marie-Soleil-Tougas soit réparti comme suit, tout en ajustant au besoin :

- Frais de garde (max de 25\$ / réunion);
- Imprimerie et matériel de bureau (s'il y a lieu);
- Formation des membres + gala des bénévoles;
- Social (souper de fin d'année).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CÉ.MST.24-25/05**



#### 8.4 Utilisation des locaux mis à la disposition de l'école (art. 93, 39 et 12)

M. Labonté présente le document pour la gestion de l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école.

*ATTENDU QUE le pouvoir donné au conseil d'établissement d'approuver l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école est décrit à l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique ;*

*ATTENDU QUE l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique énonce que l'acte d'établissement permet de connaître l'étendue des locaux qui peuvent faire l'objet de cette approbation;*

*ATTENDU QUE l'article 12 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire indique que l'école doit prévoir un nombre de locaux suffisant pour les fins du service de garde et que les locaux, ainsi que l'équipement, le mobilier et le matériel de jeux utilisés par le service de garde doivent être en bon état, sécuritaires et adaptés aux besoins des élèves ;*

*ATTENDU QUE le SGC-21, écrit de gestion sur les élections municipales, provinciales et fédérales détermine les obligations des écoles en période électorale;*

*ATTENDU QUE l'entente municipale avec la ville de Terrebonne prévoit le partage de certaines infrastructures de l'école après les heures de classes et de service de garde ainsi que durant la période estivale.*

Il est proposé par Mme Geneviève Gauthier de demander à la direction de l'école :

*D'ORGANISER l'utilisation des locaux durant les journées de classe en tenant compte des besoins des élèves tant en classe qu'au service de garde;*

*DE PRÉVOIR un nombre suffisant de locaux pour répondre aux besoins du service de garde;*

*DE METTRE EN PLACE un système de partage des salles de classe avec le service de garde, si requis;*

*DE S'ASSURER que les élèves fréquentant le service de garde aient également accès au gymnase et à la bibliothèque de l'école selon un horaire préalablement établi.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution n° CÉ.MST.24-25/06**

#### 8.5 ACC-24 : Contrats de fourniture de biens ou de service (art. 90 et 110.3)

M. Labonté présente le document pour l'engagement de ressources spécialisées.

*ATTENDU que l'établissement désire offrir à ses élèves des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives tel que prévu à l'article 90 (école) ou 110.3 (centre) de la Loi sur l'instruction publique;*

*ATTENDU que les pouvoirs donnés au conseil d'établissement de conclure des ententes pour la fourniture de biens ou de services décrits à l'article 90 (école) ou 110.3 (centre) de la Loi sur l'instruction publique;*

*ATTENDU la quantité et la variété des biens ou des services à être rendus;*



ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant les contrats de fourniture de biens ou de services conclus par les conseils d'établissement (ACC-24) ainsi que le modèle de contrat fourni par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

Il est proposé par Mme Sophie Rollin et résolu :

D'AUTORISER la direction de l'école Marie-Soleil-Tougas à signer, au cours de l'année scolaire 2024-2025 des contrats relativement à la fourniture des biens ou des services éducatifs ou extraordinaires suivants :

des services éducatifs (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) (école uniquement) (ex.: conférences éducatives aux élèves, activités scientifiques ou de lecture);

des services d'enseignement (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) dispensés en dehors des périodes d'enseignement prévues au calendrier scolaire (écoles uniquement) (ex. : service d'aide aux devoirs lorsque le contrat est conclu avec une entreprise, cours d'été, de soirs ou de fin de semaine);

des services à des fins sociales, culturelles ou sportives (écoles et centres) (ex. : arbitrage ou entraînement d'équipes sportives, répétitions de musique, d'activités de théâtre, clown, sorcière, scrapbooking, bricolage, cours de gardien averti, animation de divers ateliers (improvisation, ateliers de chant, etc.));

des biens fournis par une personne physique ou un organisme dans le cadre de la réalisation des services décrits précédemment.

DE DEMANDER à la direction de l'école Marie-Soleil-Tougas d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2024-2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution n° CÉ.MST.24-25/07**

#### **8.6 ACC-25 : Contrats de location des locaux de l'établissement (art. 93 et 110.4)**

M. Labonté présente le document pour la location de salles à l'école.

ATTENDU que l'établissement désire permettre la location des locaux de l'établissement lorsqu'ils sont inutilisés;

ATTENDU que le pouvoir donné au conseil d'établissement de conclure des ententes de location de locaux d'une durée de moins d'un an décrit à l'article 93 (école) ou 110.4 (centre) de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la quantité et la variété des demandes de location reçue par l'école (ou le centre);

ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant la location des locaux des établissements (ACC-25) ainsi que le modèle de contrat fourni par le Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

Il est proposé par Mme Mélanie Girard et résolu :

D'AUTORISER la direction de l'école Marie-Soleil-Tougas à signer, au cours de l'année scolaire 2024-2025 des contrats de location de salle selon les balises et les tarifs établis dans l'écrit de gestion (ACC-25) :

DE DEMANDER à la direction de l'école Marie-Soleil-Tougas d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2024-2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution n° CÉ.MST.24-25/08**



## 9. Approbations

### 9.1 Sorties et activités scolaires et parascolaires (art.87)

La direction présente les activités scolaires ou parascolaires prévues pour l'année scolaire 2024-2025.

#### 9.1.1 Sorties à distance de marche

M. Labonté demande au comité d'approuver d'emblée toutes sorties gratuites à distance de marche qui seraient approuvées par les parents pour l'année scolaire 2024-2025.

Il est proposé par Mme Fatima Darid d'approuver toutes sorties gratuites à distance de marche qui seraient approuvées par les parents pour l'année scolaire 2024-2025.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**CÉ.MST.24-25/09**

#### 9.1.2 Sorties entre deux séances du C.É.

M. Labonté demande au comité que, dans le cas où une opportunité de sortie éducative sans frais pour les parents, respectant le cadre scolaire, se présentait ou devrait être réservée avant la prochaine séance du C.É., les membres du C.É. autorisent la direction à accorder ladite sortie et à en rendre compte lors de la prochaine rencontre.

Il est proposé par Mme Geneviève Gauthier d'autoriser la direction à approuver les opportunités de sorties éducatives sans frais pour les parents, respectant le cadre scolaire, qui pourraient se présenter entre deux séances du conseil d'établissement.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**CÉ.MST.24-25/10**

#### 9.1.3 Activités éducatives et sorties culturelles.

Mme Trudel présente les activités éducatives et sorties culturelles prévues au calendrier 2024-2025. Elle mentionne également que d'autres sorties s'ajouteront dès les confirmations de transport reçues.

Il est proposé par Mme Julie Turcotte d'approuver les activités et sorties culturelles prévues au calendrier scolaire 2024-2025.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**CÉ.MST.24-25/11**

#### 9.1.4 Mise à jour des sorties et activités du service de garde lors des journées pédagogiques.

M. Labonté présente les sorties et activités du service de garde prévues lors des journées pédagogiques 2024-2025. Les membres échangent sur les problématiques rencontrées lors des inscriptions en ligne à ces activités, qui sont maintenant offertes à tous les utilisateurs du service de garde depuis la fusion du service des dîneurs et du service de garde.

Il est proposé par Mme Geneviève Gauthier d'approuver les sorties et activités du service de garde prévues au calendrier scolaire 2024-2025.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**CÉ.MST.24-25/12**



## 9.2 Fonds spéciaux

M. Labonté présente une projection des revenus et des dépenses en regard des fonds spéciaux pour l'année scolaire 2024-2025. Certaines dépenses sont prévues pour l'organisation d'activités en lien avec la vie sociale de l'école (activités de début d'année, activités multiâges, fête des finissants, fête de fin d'année, semaine du personnel) ainsi que pour l'achat de matériel pour la cour d'école.

Il est proposé par Mme Marie-Claude Chaumont d'approuver la projection des revenus et des dépenses des fonds spéciaux pour l'année scolaire 2024-2025.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**CÉ.MST.24-25/13**

### 9.2.1 Activité Méga-animation pour la rentrée

M. Labonté informe que le coût réel de l'activité de la rentrée fut moindre qu'anticipé et accordé par l'année dernière par le conseil.

## 10. Information / questions

### 10.1 Équipe école

- Les enseignants mentionnent que la fête de la rentrée sur le thème des super héros fut très appréciée de tous.
- L'équipe souligne également le travail de Mme Julie Laverdière, enseignante de musique, ainsi que le succès de la chanson interprétée par tous les élèves de l'école pour l'activité « Une chanson à l'école » dans le cadre des journées de la culture.
- Les enseignants soulignent l'effet positif des aides à la classe en regard des services pédagogiques rendus aux élèves. Cette aide est appréciée des enfants et de l'équipe-école.

### 10.2 Direction

- La séance de photos scolaires aura lieu les 8 et 9 octobre prochains.
- M. Labonté remercie les enseignants et les enseignantes pour leur dévouement auprès des élèves.
- M. Labonté souligne le travail colossal de Mme Jolin et Mme Girard pour avoir réussi à pourvoir tous les postes de leur équipe d'éducatrices et de surveillants d'élèves.
- M. Labonté informe qu'une possible modification au calendrier scolaire est à prévoir, advenant une fermeture de l'école pour des élections partielles provinciales dans Terrebonne et/ou d'éventuelles élections fédérales.

### 10.3 Présidente

Mme Chaumont, présidente du conseil, remercie les membres de leur confiance et pour leur implication.

### 10.4 Représentant au comité de parents

Mme Rollin, représentante au comité de parents, mentionne que la première rencontre du comité de parents aura lieu le 3 octobre.

### 10.5 Représentant de la communauté

Aucun représentant de la communauté présent.



**11. Varia**

Aucun varia.

**13. Clôture de la séance**

M. Mathieu Le Gal propose que la séance soit levée, il est 20h53.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**CÉ.MST.24-25/14**

---

Mme Marie-Claude Chaumont, présidente

---

M. Alain Labonté, directeur